

Faculté de droit



DPRI2323 Droit des assurances

[30h] 4.5 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Bernard Dubuisson

Langue d'enseignement : français

Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Initier aux aspects juridiques de l'assurance, et particulièrement au droit du contrat.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Après une introduction comportant notamment un bref historique, des considérations sur le rôle économique et social de l'assurance et des indications sur la réglementation de contrôle des entreprises d'assurances et le droit européen, le cours examinera de manière systématique les différentes règles applicables au contrat d'assurance : règles communes à tous les contrats, règles particulières aux assurances indemnitaires et forfaitaires, de dommages (choses, responsabilités) et de personnes. L'étude de la loi du 25 juin 1992 procèdera aux utiles comparaisons avec le régime antérieur. Il sera également question de la coassurance, de la réassurance et des producteurs d'assurance. Trois branches particulières feront l'objet d'une analyse : l'assurance incendie, l'assurance R.C. automobile et l'assurance-vie. L'exposé magistral se référera régulièrement à des documents contractuels issus de la pratique, inclus dans le support écrit. Des praticiens pourront être invités à exposer certaines questions dans le cadre du cours.

Résumé : Contenu et Méthodes

OBJECTIFS

Initier aux aspects juridiques de l'assurance, et particulièrement au droit du contrat.

MÉTHODES

Le cours prend principalement la forme d'un exposé magistral. Cet exposé se réfère régulièrement à des documents contractuels issus de la pratique, inclus dans le support écrit. Des praticiens sont invités à venir exposer certaines questions. Le cours repose sur deux supports principaux : un Précis de droit des assurances (Larcier, 2ème éd. 1996), disponible à un prix spécial pour étudiants, et un Recueil de textes, polices et documents. Certains cours sont accompagnés d'une présentation Powerpoint.

CONTENU

Après une introduction comportant notamment un bref historique, des considérations sur le rôle économique et social de l'assurance et des indications sur la réglementation de contrôle des entreprises d'assurances et le droit européen, le cours examine de manière systématique les différentes règles particulières aux assurances indemnitaires et forfaitaires, de dommages (choses, responsabilités) et de personnes. L'étude de la loi du 25 juin 1992 procède aux utiles comparaisons avec le régime antérieur. Il est également question de la coassurance, de la réassurance et des producteurs d'assurance.

Trois branches particulières font enfin l'objet d'une analyse : l'assurance incendie, l'assurance R.C. automobile et l'assurance-vie.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

//

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ACTU22MS	Deuxième année du master en sciences actuarielles, à finalité spécialisée (4.5 crédits)	Obligatoire
ECAF3DS/AS	Diplôme d'études spécialisées en droit économique et des assurances (droit et économie des assurances)	Obligatoire